

## COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye-Tél, 39 23 44-Télégr. Intercourt, La Haye

## communiqué

non officiel pour publication immédiate

C.I.J.

N° 73/7 Le 15 février 1973

Compétence en matière de pêcheries
(Royaume-Uni c. Islande)
(République fédérale d'Allemagne c. Islande)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Par deux ordonnances du 15 février 1973, la Cour a fixé comme suit la date d'expiration des délais pour la procédure écrite sur le <u>fond</u> dans les affaires de la Compétence en matière de pêcheries :

mémoire du Royaume-Uni et mémoire de la République fédérale d'Allemagne : 1 er août 1973;

contre-mémoires de l'Islande : 15 janvier 1974.

La suite de la procédure est réservée.